

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

la
cgt



20 octobre 2011



Ensemble

changeons

la donne



CAP ADJOINTS ADMINISTRATIFS

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

La CAP, propre à chaque corps, est appelée à se prononcer sur toutes **les questions relatives aux situations individuelles des fonctionnaires**. Elle est obligatoirement consultée pour donner son avis sur :

- la mutation
- l'avancement
- le recrutement (prolongation de stage, titularisation)
- les détachements, intégrations, disponibilités,...
- les reclassements suite à des restructurations

La CAP est aussi **l'instance compétente en matière disciplinaire** (commission de discipline)

Les CAP sont paritaires. Y siègent en nombre égal les représentants de l'administration et ceux des personnels que vous êtes appelés à élire lors de ce scrutin.

La CAP est donc une **instance extrêmement importante** dans la vie professionnelle des agents.

LE 20 OCTOBRE 2011
CHANGEONS LA DONNE
TOUS ENSEMBLE
VOTONS POUR



LES **ELUS CGT** EN COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES



→ **Militants de terrain, les élus CGT agissent avec les personnels pour améliorer leur carrière et leurs conditions de travail. Nos élus, sur la base de l'intérêt du service public et des personnels, allient défense individuelle et collective en accord avec les valeurs de la CGT. Nous nous battons pour que toute la transparence soit faite sur le fonctionnement de la CAP, pour que les personnels soient informés des critères retenus, pour qu'ils puissent y faire valoir leurs droits.**

→ **La CGT dénonce les pratiques syndicales qui consistent à avantager certains du fait de leur appartenance syndicale, au détriment des autres. C'est la raison pour laquelle nous attachons tant d'importance à la détermination de critères les plus équitables possibles et à leur clarté. Représenter loyalement les collègues consiste à veiller au respect de critères et non pas à privilégier certains. Cette fonction n'exclut bien évidemment pas l'examen le plus objectif possible de situations particulières.**

→ **En CAP, nos élus ont à cœur de rappeler à l'administration la réalité du terrain, les revendications des personnels, leurs conditions de travail. Au sein des CAP comme ailleurs, nous luttons pour obliger l'administration à prendre ses responsabilités, à tenir compte de la parole des agents, à trouver des solutions pour résoudre les difficultés rencontrées. Nous y portons les valeurs de solidarité, d'égalité et de défense du service public.**

UNE PRÉSENCE COMBATIVE

POUR PORTER LES REVENDICATIONS DES PERSONNELS



L'harmonisation des régimes indemnitaires

de l'ensemble des personnels administratifs du ministère. Au sein d'un même corps, les indemnités ne doivent pas varier d'une direction à une autre ! Nous revendiquons donc une harmonisation par le haut des taux indemnitaires.

La fusion des adjoints administratifs

de 2^e et 1^{re} classe dans un seul grade d'adjoints administratifs en échelle 4.

Contre les postes à profil

Outil de gestion de la restructuration de la PJJ et aujourd'hui utilisé bien plus largement, cette pratique permet, sans justification particulière de technicité ou de responsabilité, un recrutement au choix, en dehors de tous critères et sans soucis d'équité, au détriment de l'ensemble des agents.

La promotion de corps

Nous revendiquons une plus grande transparence

dans les critères retenus pour sélectionner les candidats inscrits sur liste d'aptitude. Les agents sollicitant une promotion au choix doivent avoir une connaissance préalable des postes disponibles puisqu'ils seront tenus de postuler sur l'ensemble de ces postes, s'ils sont inscrits sur la liste d'aptitude.

L'avancement

La fusion aura permis de constater que le système du ratio promu/promouvable dans le cadre de l'avancement ne permettait pas d'avoir un nombre acceptable d'agents promus.

Pour 2011, ces taux seront en légère augmentation.

Nous estimons qu'ils sont insuffisants et nous exigeons des taux plus élevés.

La gestion des ressources humaines

L'harmonisation des pratiques au sein de ce ministère est loin d'être acquise :

✓ Des agents de l'administration pénitentiaire toujours notés, sans aucune utilité, alors que les agents des autres directions sont évalués (la note serait liée au statut spécial).

✓ Ces mêmes agents administratifs de la pénitentiaire n'ayant pas la possibilité de faire de recours en évaluation devant la CAP nationale, toujours au motif du statut spécial.

✓ Les avis de la CAP sur les recours en évaluation ne font pas l'objet d'un même suivi à la PJJ, à l'administration centrale et la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur (avis entérinés) qu'à la direction des services judiciaires qui laisse la possibilité aux chefs de cour de suivre ou non l'avis émis par la CAP

Les critères de mobilité

L'ancienneté dans le poste, la nécessité de service et les priorités ne sont pas non plus partagées par les directions.

Il est parfaitement anormal d'avoir une différence de traitement des agents.

C'est pourquoi, nous exigeons que l'avis des CAP après validation par l'administration, soit appliqué à tous, sans laisser la possibilité aux directions d'en décider autrement.

La formation

• La formation initiale

Nous continuons à revendiquer une formation plus adaptée à chaque direction par un véritable plan de formation identique à tous les fonctionnaires.

• La formation continue et la formation d'adaptation à l'emploi

Nous exigeons qu'une formation d'adaptation à l'emploi soit obligatoirement assurée pour tout changement de direction suite à une mutation. Un trop grand nombre de collègues se retrouvent complètement dépourvus après avoir obtenu une mutation dans une nouvelle direction n'ayant pas été formés à leurs nouvelles missions et n'ayant pu s'intégrer dans leur nouvel environnement. Cette situation est bien évidemment préjudiciable tant pour l'agent que pour le service.

FUSION DES CORPS

Les corps des adjoints administratifs et des secrétaires administratifs de l'administration centrale, de l'administration pénitentiaire, de la protection judiciaire de la jeunesse, de la grande chancellerie de la légion d'honneur et des services judiciaires ont fusionné depuis janvier 2009.

Les mutations, l'avancement, les bonifications, les recours sur les évaluations (à l'exception de l'administration pénitentiaire) et tous les refus de temps partiels, disponibilités, sont gérés par le secrétariat général, la gestion individuelle des dossiers restant assurée par chaque direction d'affectation.

Rappelons que la CGT n'a jamais revendiqué cette fusion, imposée par le gouvernement, suite à un accord signé par certaines fédérations de fonctionnaires, CFDT, CFTC et UNSA.

Rare point positif de cette fusion : elle est sensée permettre une plus grande mobilité des agents.

LA CGT LA FORCE SYNDICALE

Voter CGT pour la CAP, c'est voter pour la première organisation syndicale dans le secteur privé et dans l'ensemble de la fonction publique (d'Etat, territoriale et hospitalière). C'est voter pour une force syndicale puissante et combative. C'est construire le rapport de force, avec tous les salariés, pour résister aux attaques du gouvernement.

LA PRESENCE DE LA CGT DANS LES CAP

Avoir des élus CGT dans une CAP c'est

- ▶ la prise en considération de toutes les situations individuelles particulières, de toutes les demandes, que les agents soient ou pas syndiqués ;
 - ▶ le rappel des droits des agents et leur défense ;
 - ▶ la mise en cause de décisions arbitraires ;
 - ▶ le refus d'une gestion uniquement budgétaire des personnels ;
 - ▶ la recherche de règles applicables à tous pour la défense des droits de chacun ;
- Ces élus sont les représentants de l'ensemble des personnels dont ils défendent les intérêts avec les valeurs de la CGT.

VOTER CGT POUR LA DEFENSE DU SERVICE PUBLIC

La CGT avec vous, dans vos établissements et services, entend construire un syndicalisme capable de mettre en mouvement le plus grand nombre, pour imposer d'autres choix. Agir ensemble, dans le souci de l'unité, pour des revendications largement partagées car élaborées démocratiquement, c'est pour nous la voie syndicale vers des avancées sociales à la hauteur de vos attentes. En renforçant le poids de la CGT, vous lui donnerez encore plus de moyens pour faire entendre vos revendications, vous défendre et faire valoir les valeurs du service public qu'elle porte haut et fort. Vous lui donnerez plus de moyens pour lutter pour l'emploi, pour des revalorisations statutaires, pour l'amélioration de nos conditions de travail, pour la défense d'orientations progressistes.

LE 20 OCTOBRE 2011
CHANGEONS LA DONNE
TOUS ENSEMBLE
VOTONS

